



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 4 octobre 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Conseillers Municipaux présents ou représentés : **29**

Date de la convocation :
28 septembre 2023

Délibération n° DCM23-10-04P13

Administration générale – Renouvellement de la convention pour la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail dans les écoles de la Commune

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, Maire, Président de la séance,
M. Jean-Marie Sabatier, M. Georges Elnecape, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet et Mme Véronique Delorme, Adjoints,

M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, M. Jean Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme, Conseillers municipaux,

Absents :

Mme Isabelle Le Goff, M. Jean-Luc Barral, M. Jean-Jacques Pinet, Mme Louise Jaber, Mme Catherine Klein, M. Patrick Javourey, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Paquita Médiani et M. Salvador Ruiz

Procurations :

Mme Isabelle Le Goff à Mme Michèle Guibal
M. Jean-Luc Barral à M. Gérard Bessière
M. Jean-Jacques Pinet à M. Georges Bélart
Mme Catherine Klein à M. Jean-Marie Sabatier
Mme Louise Jaber à Mme Joëlle Mouchoux
M. Patrick Javourey à Mme Elisabeth Blanquet
Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez
M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési
Mme Paquita Médiani à Mme Claude Blaho-Poncé
Mme Marie Passieux à M. Franck Rugani
M. Salvador Ruiz à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme Elisabeth Blanquet

Depuis 2017, la Commune donne accès, par convention avec l'Académie de Montpellier, à un Espace Numérique de Travail (ENT) permettant notamment aux enseignants de communiquer avec l'ensemble des familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles bénéficiaires.

La convention portant sur l'année scolaire 2022-2023 est arrivée à son terme. Il est envisagé de procéder à son renouvellement.

Le cout du service étant en partie pris en charge par l'Académie de Montpellier, la contribution financière de la Commune s'élève à 45 € par école au titre de l'année scolaire 2023-2024 (montant identique à l'année précédente).

Les écoles Alphonse Daudet et Jules Verne ont demandé le renouvellement de leur adhésion.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail à intervenir entre l'Académie de Montpellier et la Commune, selon projet ci-joint,
- de prendre acte que le montant de la contribution financière annuelle de la Commune s'élève à 45 € par école soit un total de 90 € pour l'année scolaire 2023-2024,
- de préciser que les crédits correspondant seront inscrits au budget communal sur la période couverte par la convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de cette délibération.

Ce dossier a été présenté en Commission « Education et affaires scolaires » le 26 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

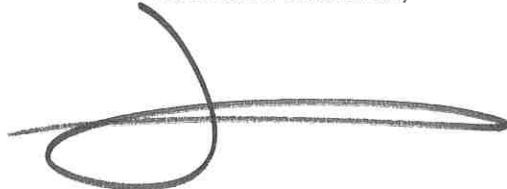
APPROUVE la convention de mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail à intervenir entre l'Académie de Montpellier et la Commune, selon projet ci-joint,

DIT que le montant de la contribution financière annuelle de la Commune s'élève à 45 € par école, soit un total de 90 € pour l'année scolaire 2023-2024,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal sur la période couverte par la convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de cette délibération.

Secrétaire de séance,



Michaël DELTOUR

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE